

**Compte-rendu séance du conseil municipal du 31 août 2016**

**Présents** : M.Mmes Pecchioli, Planchenault, Gouault, Verney, Peillon, Massola, Beauchet, Biffard, Boucault, Chalembert, Chalette, Corbin, Guérin, Guillaume, Guiot, Hubert, Landemaine, Lenaerts, Lesieur, Letourneur, May, Olivier, Peuvret, Potts, Vail

**Excusés** : Olivier, Quineau (pouvoir à Chalembert G.)

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : début d'expropriation du chemin des Villettes sur la commune historique de Saint Aubin des Grois, ce qui est accepté.

Préambule : Pascal Pecchioli remercie les participants de Perche en Nocé pour l'organisation du comice.

**1) Approbation du dernier compte-rendu**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 juillet 2016.

**2) Composition du futur conseil communautaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la fusion à venir entre la Communauté de Communes Perche Sud et celle du Perche Rémalardais, il convient d'obtenir un accord local sur la composition du futur conseil communautaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à la réunion de fusion du 12 juillet dernier, le bureau des maires des deux C.D.C a proposé aux conseillers municipaux d'adopter un accord local avec une répartition à 34 sièges.

Cette composition, validée par la sous-préfecture, est présentée ci-dessous :

Communes	Nombre de sièges par communes membres
Sablons sur Huisne	6
Perche en Nocé	6
Rémalard en Perche	5
Bretoncelles	4
Berd'huis	3
Cour Maugis Sur Huisne	2
Saint Pierre La Bruyère	2
Moutiers au Perche	2
Verrières	1
La Madeleine Bouvet	1
Saint Cyr la Rosière	1
St Germain des Grois	1
Total	34

.../...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- adopte cet accord local : 6 sièges pour Perche en Nocé et 34 sièges au total,
- transmet cette délibération au président de la CDC Perche Sud.

### **3) Enquête publique pour l'aliénation des chemins ruraux**

Ce dossier concerne des chemins sur les communes historiques de :

- o Colonard-Corubert,
- o Dancé,
- o Préaux du Perche,
- o Saint Aubin des Grois,
- o Saint Jean de la Forêt

Les rendez-vous de finalisation des différentes régularisations avec les riverains et de bornage des chemins sont fixés entre les 12 et 14 septembre.

Un commissaire-enquêteur issu de la liste du tribunal administratif sera désigné.

### **4) Expropriation du chemin des Villettes**

Madame Massola dresse l'historique de ce chemin.

Elle propose au conseil municipal de prendre une délibération de début de démarche d'expropriation.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cet engagement de procédure pour faire réagir les héritiers récalcitrants. La délibération sera transmise au notaire.

### **5) Recrutement d'un emploi d'avenir**

Trois candidatures ont été réceptionnées à ce jour. Attente de nouvelles candidatures avant de faire le choix.

Monsieur Pecchioli précise que les entretiens professionnels avec le personnel seront terminés le 2 septembre. Ils apportent un contact, permettent une anticipation des problèmes.

Prévoir une réunion avec le personnel technique.

### **6) Avancement d'un agent technique au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent technique exerçant sur la commune historique de Saint Jean de la Forêt peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2016. Le conseil municipal y est favorable.

### **7) Regroupement des arrêtés municipaux**

Monsieur le Maire propose le regroupement des arrêtés pris par les maires des communes historiques (arrêté permanent portant réglementation de circulation, de stationnement, de divagation des chiens errants, ...) en un seul arrêté pris par le maire de Perche en Nocé.

Le conseil municipal est favorable.

### **8) Repas des aînés**

Il est fixé au 2 octobre 2016 à 12H, âge de départ : 65 ans, lieu : salle des fêtes de Nocé.

Réflexions menées sur le service, l'animation, le présent offert aux doyens.

M. Mmes Chalembert, Chalette, Biffard, Boucault et Guérin sont chargés de l'organisation du repas.

9) **Questions diverses** :

- Pascal Pecchioli donne lecture du courrier de madame Ramonède,
- Il a rencontré une personne intéressée par la pharmacie, dans les locaux de la CDC,
- Les locaux de la CDC Perche Sud vont déménager à Dorceau. Plusieurs possibilités :
  - a. La CDC continue de payer l'emprunt,
  - b. La commune nouvelle reprend l'emprunt de la CDC,
  - c. Reprise par moitié de l'emprunt avec reprise des loyers par Perche en Nocé.

Les bâtiments de la CDC pourraient accueillir un pédiatre.

- Effectifs rentrée scolaire 2016/2017 :
  - o Nocé : 123 (en augmentation)
  - o Préaux du Perche : 72 (en augmentation)
  - o Berd'huis : 178
- Philippe Gouault fait part d'une présence accrue de ragondins,
- Thierry Corbin fait part du devenir du garage agricole de Nocé,
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de l'entreprise DPM de Nocé d'exonération de taxe foncière sur la station d'épuration individuelle.

Prochaine séance : mercredi 5 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

